

Les évêques de France et la bioéthique

Article rédigé par *Riposte Catholique*, le 25 septembre 2020

En 1979, Mgr André Fauchet, alors évêque de Troyes, s'exprimait gravement sur le thème de l'avortement dans la revue de l'archidiocèse de Paris, *Présence et Dialogue* :

« Nous n'avons pas à condamner chaque personne en lui assénant des termes comme faute grave ou péché mortel alors que ce n'est pas forcément un pécheur ».

Non content de disculper les praticiens de l'IVG, le prélat s'en prenait à leurs détracteurs :

« Beaucoup de ceux qui refusent la loi de 1975 sont bien en peine de dire ce qu'ils ont à proposer à la place »

Finalement, il incitait, en pratique, les parlementaires à voter en faveur du projet Veil :

« Si les parlementaires ne peuvent faire une meilleure loi, il faut souhaiter qu'ils ne laissent pas saccager ce que celle-ci contient de moins mauvais »

Sans doute, les rares interventions pour défendre la vie à l'époque n'ont pas suffi à étouffer de telles paroles médiatisées et utilisées, qui participèrent, de fait, à l'adoption de la nouvelle législation. Des propos si scandaleux dans la parole d'un clerc, confondu dans le relativisme le plus coupable, n'auraient probablement plus cours aujourd'hui alors que la pratique de l'avortement a été élargie au fil des ans. Néanmoins, à l'heure où la France est plongée dans un nouveau débat de bioéthique majeur, il semble que le langage des hommes d'Église paraisse parfois marqué par le souci de s'affranchir de toute agressivité. Bon nombre de clercs ont parlé avec fermeté, tranchant avec leurs prédécesseurs. Néanmoins, la crainte de froisser les consciences, le primat du dialogue sur les exhortations n'ont-ils pas freiné l'émergence d'un verbe épiscopal au ton prophétique ?

Retrouvez l'intégralité de l'article de Côme de Prévigny sur <https://www.riposte-catholique.fr/archives/157162>